

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 269

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 34 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« anticipée visant à éviter la rupture et à »,

les mots :

« pour éviter la rupture et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.